Envoyé en préfecture le 26/11/2024 Reçu en préfecture le 26/11/2024

REP Publiéle E FRANCAISE

ID: 030-213002884-20241120-DEL\_2024\_61-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 20 Novembre 2024 Délibération n°DEL-2024-61

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

<u>Date de la convocation</u>:14/11/2024 <u>Date d'affichage</u>: 14/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 Novembre à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric

Absents excusés: Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

## Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du 18 Octobre 2024

Sous la présidence du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du 18 Octobre 2024

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire, Gérald MISSOUR

Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois